



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 70

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Lecture et dépôt d'une pétition :

M<sup>me</sup> SMITH (Fort Garry) — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial n'augmente pas les taxes pour l'éducation et l'impôt foncier, perçus localement, à la suite du transfert, aux villes de Winnipeg et de Brandon ainsi qu'aux divisions scolaires de Fort Garry, d'Assiniboine South, de Winnipeg n° 1, de Saint-Boniface et de Saint-Vital, de responsabilités que le gouvernement provincial devrait assumer. (G. Dobson, V. Dobson, C. Dobson et autres)

Pendant la période des questions orales, M. LAURENDEAU invoque le *Règlement* au sujet du terme « scurrilous » utilisé par le ministre des Transports et des Services gouvernementaux et demande que ce dernier se rétracte.

M. le *ministre* ASHTON se rétracte de plein gré.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. ENNS, SCHELLENBERG, FAURSCHOU, NEVAKSHONOFF et GERRARD font des déclarations de député.

Conformément à l'article 24 du *Règlement*, M<sup>me</sup> STEFANSON formule un grief.

L'Assemblée convient de ne pas procéder aujourd'hui à l'examen des affaires émanant des députés.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 124 déposé le 30 avril 2002. Ainsi, aujourd'hui, à 16 heures, et le jeudi 25 juillet 2002, le budget du ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse sera examiné dans la salle 255.

**Mercredi 24 juillet 2002**

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides, puis poursuit ses travaux en comité.

La séance est levée à 18 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hicke